



Traité Chabbath

Michna 1 - Chapitre 11

הזרק מרשות היחיד לרשות הרבים, או מרשות הרבים לרשות
היחיד-חייב; מרשות היחיד לרשות היחיד, ורשות הרבים
באמצע-רבי עקיבה מחייב, וחכמים פוטרין

Celui qui lance [un objet] du Domaine Privé au Domaine Public [ou] du Domaine Public au Domaine Privé, est redevable ; [s'il le lance] d'un Domaine Privé à un [autre] Domaine Privé, le Domaine Public se trouvant au milieu, Rabbi Akiva [le] déclare redevable et les Sages [l']exempté.

Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

